

ABONNEMENTS

Un mois. 4 fr.
Trois mois. 11
Par la poste. 15
En No. 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE

au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, No 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

ALLEMAGNE

On écrit de Hanovre, 25 décembre ; Nous apprenons que les états du duché de Brunswick ont adopté à l'unanimité la résolution suivante :

Le gouvernement ducal sera invité à réclamer près de la diète germanique des apaisements sur l'état de l'affaire de Hanovre, attendu que la tendance de l'interprétation que le gouvernement hanovrien donne, dans sa proclamation du 10 septembre, à l'art. 56 de l'acte final du congrès de Vienne, semble mettre dans le plus grand péril la constitution de la diète, et par conséquent son existence tout entière.

A cette occasion on a fait les protestations les plus énergiques surtout à l'égard de la proclamation du 10 septembre, protestations auxquelles des fonctionnaires d'un rang élevé, qui sont membres des états, ont pris part.

On écrit de Vienne au Correspondant de Hambourg :

Il paraît qu'on a reçu de Rome la nouvelle positive que le duc de Bordeaux n'ira pas à Naples et reviendra bientôt ici d'après les desirs de sa famille. Il ira encore à Goritz pour assister aux arrangements de famille que nécessitent les dispositions testamentaires du duc de Blacas, avant de disposer, comme il l'entend, de son avenir dont il sera désormais le maître, à moins qu'il ne rende ce dernier point impossible comme l'a fait le prince Louis-Napoléon.

ANGLETERRE. — Londres, 28 décembre.

Le Morning-Chronicle publie l'article suivant relatif à l'alliance anglo-française :

Il y a quelques jours nous avons exprimé l'opinion que le gouvernement français ne continuerait pas à suivre une politique à part dans l'affaire d'Orient. Cette opinion est confirmée par le langage d'une partie de la presse française. Malgré les reproches qu'on adresse au gouvernement français, nous ne voyons pas comment il aurait pu suivre une marche différente.

L'arrangement des autres puissances sur les deux branches de la question d'Orient, savoir : la marche à suivre à Constantinople et à Alexandrie, a réduit la France à cette position. Il faut, ou bien qu'elle accède aux vues des autres puissances, et qu'elle contribue à les réaliser, ou qu'elle reste neutre, ou enfin que, désapprouvant la politique des autres puissances, elle prenne le parti de la combattre par les armes. Tout ce que la France pouvait faire par des négociations, elle l'a fait. Les autres puissances étant donc tombées d'accord sur ce point, que les prétentions de Méhémet-Ali étaient incompatibles avec l'indépendance et l'intégrité de la Turquie, et étant convenues des moyens de combattre ces prétentions, quelle marche la France doit-elle suivre ? rester neutre, spectatrice inactive de la solution de la question orientale ? C'eût été assurément trahir les intérêts du pays. D'ailleurs, qu'aurait-elle gagné ? La position de Méhémet-Ali serait-elle devenue meilleure ? Loin de là.

Quant aux intérêts particuliers de la France, nous ne pensons pas qu'ils auraient beaucoup gagné si elle avait pris une position isolée en présence des puissances unies de l'Europe.

En ce qui concerne la résistance à main armée à la résolution qui avait été adoptée, nous pensons que c'est la dernière ressource à laquelle un homme sage conseillerait de recourir.

Si donc la France adopte la politique des autres puissances, comme il y a de justes motifs de croire qu'elle le fera, nous ne concevons pas comment son gouvernement aurait encouru les reproches que lui adresse une partie de la presse de Paris.

Le Globe publie l'extrait suivant d'une lettre de Paris du 21 décembre :

Les conférences commerciales se sont ouvertes dans la forme ordinaire ; mais les préliminaires pour asseoir les bases de

la négociation n'ont pas été négligés cette fois comme lors des dernières conférences. M. Labouchère agissant d'après le principe que M. Poulett Thomson aurait adopté s'il eût consenti au renouvellement des conférences, a résolu de s'assurer tout d'abord si le gouvernement français a la volonté et le pouvoir d'aborder ce sujet sérieusement et avec une entière bonne foi. En conséquence, les commissaires anglais ont envoyé leurs propositions qui embrassent tous les points principaux. Les commissaires français en délibèrent, et s'ils les adoptent, les conférences continueront et apporteront nécessairement d'importants changements dans les relations commerciales ; mais si les propositions de nos commissaires ne sont pas adoptées, les conférences, qui ne seraient plus alors qu'une dérision, seront à l'instant rompues. Toutefois, le gouvernement français semble animé d'un si bon esprit, que nous devons nous attendre à une réponse satisfaisante de la part des commissaires français quant aux grandes bases de la négociation.

FRANCE. — Paris le 28 DÉCEMBRE.

Voici la conséquence que l'on tire des nominations faites dans les bureaux de la chambre des députés :

« En résumé, il est fort difficile de dire si les candidats élus sont de tel ou tel parti des nuances seules d'opinion les divisent. Ce qu'on peut dire, c'est que tous les commissaires, sans exception, sont des hommes modérés, et que dans tous les bureaux, les hommes aux opinions extrêmes ont été battus, en même temps que les partisans de M. Thiers, qui lui-même n'a pu réussir à se faire nommer.

« Le ministère semble aussi être hors de cause, car rien ne prouve jusqu'ici qu'il ait exercé de l'influence sur ces nominations. »

Voici ce que dit le Journal des Débats de la discussion qui a eu lieu hier dans les bureaux réunis pour nommer les membres de la commission de l'adresse :

« En général la discussion a été froide et modérée. On s'y est occupé surtout de la question d'Orient et des affaires d'Algérie. A propos de l'Algérie, tout le monde est tombé d'accord qu'il fallait voter les fonds demandés en ce moment par le gouvernement.

« Tous les ministres ont déclaré dans leurs bureaux qu'un projet de loi sur la conversion des rentes serait présenté en même temps que le budget. Dans le 2^e bureau, M. Teste et M. Duchâtel ont protesté de l'union qui règne dans le cabinet sur toutes les questions importantes. »

« Si l'on en croit ce que dit M. le ministre de l'intérieur, la rentrée de M. Thiers aux affaires serait devenue désormais impossible par suite de motifs de la plus haute gravité, que laisse soupçonner M. Duchâtel, mais sur lesquels il ajoute que son caractère de ministre de l'intérieur ne lui permet pas de s'expliquer. C'est à la fois en dire trop et trop peu. (La Presse.)

« On assure que parmi les projets de chemins de fer dont la chambre doit être saisie cette année, figure une demande en concession de la ligne de Lille à Courtrai par Turcoing et Roubaix, se reliant aux chemins de fer de la Belgique.

« Le marquis de Crouy-Chanel s'est constitué hier prisonnier à la Conciergerie.

« M. Alexandre Guillemin, avocat, a informé par une lettre écrite le 27 au soir, M. Zangiacomi, juge d'instruction, que M. le marquis de Crouy-Chanel, prenant librement la résolution de se constituer prisonnier, ce jour même, s'était présenté, le soir, au domicile de ce magistrat, qui, en ce moment était absent. M. Guillemin annonce à M. Zangiacomi que cette démarche spontanée sera consommée, dès la nuit même, ou le 28 au matin.

cinq pieds sur quinze pouces. Dans la courtisane adipeuse, engraisée dans la fainéantise, dans l'homme sur le retour dont le ventre a fait boule de neige ; dans le financier bourré comme ses sacs, il ne voit, pour tout po tage, qu'un mètre cube, huit pans. — Huit pans ! c'est-à-dire que pour loger les gens obèses, on ajoute par surcroît quatre tés de sapin ; et qu'au lieu de leur faire un habit de quatre planches comme à M. de la Palisse, on leur en fait un octogone.

Le croque-mort croit peu au chagrin et encore moins au deuil, mais il flâte l'un et l'autre, il se mêle volontiers des regrets, mais il les courtise. Il sait trop combien il est lucratif de sacrifier aux faux dieux pour ne pas souscrire à la mélancolie des héritiers. — Un peu d'égard double sa gratification. — Mon Dieu ! il a tant de complaisance dans l'âme que pour peu que vous le voulussiez, il verserait des larmes ; que pour dix sous de plus il aurait de la douleur ! comme une maîtresse dont la fête approche, comme un portier au mois de décembre, il est d'un gracieux charmant, d'une amabilité ravissante. — Il faut le voir comme il tire la sonnette avec modestie, — comme il parle à demi-voix, — comme il fait mine de supposer une grande désolation, — comme il traverse l'appartement avec mystère, c'est à peine si l'on entend ses souliers massifs ; — comme il s'efforce par euphémisme de dissimuler sous le petit pan de son habit l'énorme bierre qu'il apporte ! — Puis, lorsqu'il a glissé mollement le tépasse dans le fourreau, il faut le voir, si le sujet est jeune, s'asseoir, le placer amoureusement sur ses genoux ; s'il est âgé, demander à le poser sur l'ottomane. — « Sur le plancher, dit-il, cela ferait un bruit trop sonore. » Et tirant ensuite de sa poche un marteau rembourré pour ainsi dire, et des clous de coton, passez-moi l'hyperbole, fixer doucement le couvercle sans qu'un seul coup résonne et aille retentir dans le cœur des parents.

Le croque-mort plongé sans cesse dans les digestions les plus profondes, est loin d'avoir les jambes et la mémoire présentes. Comme l'astrologue de la fable, il ne voit pas toujours les puits qui naissent sous ses pas ; il est sujet à bien des coq-à-l'âne. — Vous êtes à fumer gaiement avec des amis, et vous attendez quelques rafraichissements. — Pan, pan ! on cogne à votre porte. — Qui est là ? — C'est moi, monsieur, qui vous apporte la bière. — Est-elle blanche ? — Oui, monsieur. — Bien ; déposez-la dans l'antichambre et revenez chercher les bouteilles demain. — L'homme obéit et se retire. Mais quel est votre surprise, quand, accourant sur ses pas vous vous trouvez nez à nez avec une horrible boîte.

Ceci rappelle un peu l'anecdote de cet Anglais qui, confondant homonymes et synonymes, et voulant se rafraichir criait dans un café : « Célidataire, apportez-moi une bouteille de cerueil.

— Un journal annonce que la découverte du complot bonapartiste, les arrestations qui ont eu lieu, les saisies qui ont été faites, paraissent avoir découragé ceux qui s'étaient laissé enrôler dans cette conspiration. On assure même qu'un grand nombre des individus, qui avaient accepté un rôle dans cette affaire et une position dans le gouvernement nouveau qui devait être établi, ont écrit à M. Louis Bonaparte qu'il n'eût plus à compter sur eux.

— M. de la Tour-d'Auvergne, évêque d'Arras, a reçu le 25, dans la matinée, la nouvelle de sa nomination au cardinalat. Aussitôt les cloches de toutes les églises d'Arras ont été mises en branle. Le Progrès annonce que le prélat doit, dans quelques jours, partir pour Paris, afin d'y recevoir les insignes de sa nouvelle dignité.

— Lord Brougham est arrivé à Paris ; sa première visite a été pour M. Thiers.

— Le roi, le pays et la marine en particulier viennent de perdre une de ces illustrations qui, pendant trois quarts de siècle, ont honoré la France. M. le comte Truguet, amiral et pair de France, est mort avant-hier 26 décembre, à l'âge de 88 ans.

Les funérailles ont eu lieu ce matin. Après la cérémonie religieuse célébrée à l'église Saint-Philippe du Roule, le convoi s'est dirigé vers le cimetière du Père-la-Chaise, escorté par des détachements de la garde nationale, de la cavalerie et de l'infanterie qui font partie de la garnison, et par un grand nombre d'officiers de l'état-major. Une voiture de Sa Majesté suivait le cortège.

— La Chaste Suzanne, opéra en quatre actes, a obtenu hier soir un de ces succès qui font époque dans les annales d'un théâtre : succès de musique, succès de chanteurs, succès de mise en scène. Il est vrai que l'on n'avait rien épargné pour la réussite.

NOUVELLES DE L'ALGERIE.

Le Moniteur parisien publie des détails sur les engagements qui ont eu lieu le 14 et 15 décembre aux environs de Blidah. Son récit n'est que la reproduction un peu plus développée de l'article du Moniteur algérien que nous avons donné hier.

Voici ce que dit à ce sujet le Journal des Débats :

« Ainsi qu'on vient de le voir, les rapports officiels d'Alger ne sont relatifs qu'aux événements du 15 décembre. C'est le 18 qu'aurait eu lieu l'affaire où les Arabes auraient fait de grandes pertes par suite d'un débarquement exécuté sur leurs derrières, du côté du cap Matifou.

« Malheureusement, jusqu'à présent, rien n'est venu confirmer ce nouveau succès dont la nouvelle a été transmise par les correspondans de Toulon, d'après des bruits répandus dans cette ville le 22, à l'arrivée du Neptune et de l'Amazone qui revenaient d'Alger.

Mostaganem, 19 décembre 1839.

Toutes nos communications avec Oran sont interrompues ; les nouvelles qui nous arrivent de l'intérieur indiquent une grande fermentation parmi les tribus qui peuplent les plaines de Sig et de Cirat. On a en vain essayé d'échanger quelques correspondances par terre, les courriers ont rebroussé chemin, ou n'ont pas osé entreprendre une mission aussi périlleuse. Il ne nous reste donc plus que la ressource des barques pour informer l'autorité supérieure des événements qui se passent autour de nous, et pour recevoir quelques renforts, s'ils nous étaient indispensables.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Nous recevons une correspondance à la date du 21 décembre ; elle annonce que l'ayuntamiento libéral de Madrid, fidèles aux anciennes coutumes, a autorisé jusqu'au jour de la fête des

De même qu'il se trompe de porte, le croque-mort se trompera de mesure. Il portera la bière de Philippe-le-Long à Pépin-le-bre?, celle de Kléber au Petit-Poucet. — Un pan de son habit se prendra sous le couvercle et il le clouera avec le mort, et lorsqu'il voudra s'éloigner, le mort le tirera par sa basque. — Quelquefois l'intimité lui échappera comme un clavecin échappé de ses porteurs maladroits, lui passera sur le corps et s'en ira rouler de marche en marche par l'escalier, jusqu'à la porte de la cave. — Au cimetière, il sera dans une telle émotion que le pied lui manquera, qu'on arrièr-train emportera la tête et qu'il tombera au fond de la fosse avec le cerueil ; — telle ou voit au Malabar une veuve se précipiter sur le bûcher de son époux ! et il faudra que des ingénieurs viennent le repêcher comme Dufavel.

Les pauvres petits enfans qui succombent sur le seuil de la vie, que Dieu, dans sa miséricorde, rappelle à lui avant qu'ils aient trempé dans la fange et dans la boue de ce monde, n'ont pas, comme nous autres adultes, le brillant avantage de s'en aller en corbillard. C'est simplement sous le couvert d'un modeste palanquin qu'ils traversent à pied la ville et regagnent les pourpres célestes. Mais comme il est assez rare que quelqu'un accompagne ces chers petits élus, rien ne presse les croque-morts qui les portent, et ils peuvent se livrer sans réserve à toute l'effervescence de leur soif. A chaque bouchon, à chaque taverne on fait halte. Il faut bien se rafraichir, la route est si longue, l'ouvrage est si fastidieux ! et les poses deviennent si fréquentes, que nos pèlerins se laissent surprendre par la nuit au milieu de leur course ; ou bien une autre fois l'on rencontrera des amis et l'on s'oubliera dans leur sein, dans le sein de l'amitié ! Et le lendemain ou le surlendemain, quand la pauvre mère viendra pour jeter une couronne sur la tombe de son enfant, elle trouvera la fosse encore vide ; — Sèche tes pleurs, pauvre femme, va ! l'objet chéri de la douleur n'est pas perdu, mère adorée ! Il est chez le marchand de vin du coin, dans l'arrière-boutique!!!

Non content d'être nécrophore et grand prêtre du fils de Sémélé, comme un mercier de campagne qui vend des sabots, des cantiques spirituels et de l'avoine, le croque-mort se livre assez volontiers au cumul ; et cela par délassement, car ne le perdons pas de vue un seul instant, sa seule profession est de boire. Souvent donc on le voit, tranchant du gentilhomme, habiter non pas une maison, mais une boutique de plaisance, où, à ses heures perdues, il vient s'abandonner aux plaisirs du négoce, je veux dire à l'aimable fantaisie d'échanger contre l'argent de ses pratiques des chaussons aux pommes ou de Strasbourg, du jus de réglisse ou du jus de la treille. Souvent aussi Madame cultive en son particulier quelque art d'agrément, et, selon que son penchant l'entraîne, elle fait des caniques sur le pont de

FEUILLETON. — 51 DÉCEMBRE.

LE CROQUE-MORT.

TYPE PARISIEN.

Il n'y a que trois espèces de croque-morts réellement distinctes, à savoir : le croque-mort de la mairie, le croque-mort suppléant et le croque-mort de racroc.

Le croque-mort de la mairie (on en compte quarante-huit de cette première espèce, c'est-à-dire quatre par arrondissement), bien que rangé sous l'étendard de l'autorité municipale, est entretenu par la ferme des pompes et services funèbres. Ses honoraires sont environ de mille francs par an. — Mille francs, me dira-t-on, c'est bien peu ! c'est bientôt bu ! Cela, hélas ! n'est que trop vrai, mais le champ le plus ingrat, quand on y sait pratiquer habilement des rigoles, devient bien vite une terre féconde ; et le croque-mort a tant d'adresse pour appeler sur son front la douce rosée du pot de vin et du pour-boire, que d'une pierre-ponce il ferait une éponge, que du tonneau de Diogène il tirerait du Malvoisie.

Quant au croque-mort suppléant (douze ou quinze individus composent cette deuxième espèce), il ne relève que de l'entreprise des pompes, et ne diffère sérieusement de son camarade de la mairie que par quelques traits. Esclave également de ses devoirs comme buveur, il se place sur le même rang pour l'absorption des liquides. Un esprit chagrin se hasarde-t-il à le moraliser sur l'excès de ses consommations, avec l'air malin et l'œil enrouvert d'un silène, bégayant plus encore des jambes que des lèvres, il répond jovialement : — Puisque nous sommes aux pompes, comment voulez-vous que nous ne pompions pas ? — L'emploi de celui-ci est assez mince et sa position fort précaire ; cependant, n'allez pas croire que cet aimable fonctionnaire passe toujours aussi rapidement que la beauté ou la rose. Beaucoup blanchissent sous le harnois. L'un d'entre eux compte à cette heure vingt-sept ans de service ; et nous calculons l'autre jour que quarante-neuf mille hommes environ lui avaient déjà passé par les mains !

Aussitôt que la lumière vient éclairer nos coteaux, le croque-mort salue gaiement l'aurore, et après de nombreuses salves d'eau-de-vie et maintes libations le long de sa route, pénètre bientôt dans le sein de quelque famille dans l'affliction, où avec la composition d'un bourrelier qui taille des croupières sur un âne, il mesure, non pas l'étendue de la perte que la patrie vient de faire, mais la longueur et l'épaisseur du défunt. — Une jeune fille, belle et rêveuse, ornée des plus doux charmes, Ophelia, si vous voulez, morte en cueillant des fleurs, n'est pour lui, tout bien compté, qu'un

Rois, toutes les démonstrations religieuses et musicales auxquelles, à de tous temps, donné lieu en Espagne, la fête de la nativité de Jésus-Christ.

La garde nationale de Saragosse, sans attendre que M. Linage ait complètement prouvé que son chef, le général Espartero, l'avait autorisé à donner des armes aux exaltés, a adressé des félicitations au duc de la Victoire! Ce dernier ne pourra pas manquer d'être embarrassé par ces manifestations. La malveillance se plaît à accréditer le bruit que si le duc de la Victoire ne désavouait pas hautement le factum de M. Linage, la reine-regente préférerait passer en Italie que de répondre aux vœux des exaltés. Nous n'ajoutons aucune fois à ces ridicules et absurdes rumeurs.

Le duc de la Victoire n'est pas homme à appuyer de plates intrigues. Il est d'ailleurs très occupé à profiter des dispositions des soldats, et surtout des officiers de Cabrera, empressés de passer dans les rangs de l'armée de la Reine. Les désertions se multiplient, cette circonstance prouve que la pénurie est grande dans l'armée carliste: il y a tout lieu d'espérer qu'au printemps, elle sera désorganisée.

— Il résulte des nouvelles qui nous parviennent des diverses provinces que le parti monarchico-constitutionnel a obtenu la victoire dans l'élection de plusieurs municipalités.

(Correo nacional.)

— Le général Valdés a remis en Catalogne le commandement de l'armée d'opérations au général Buerens. La mauvaise santé de Valdés a été l'unique cause de cette démission. Buerens a été installé à Cervera.

— Il a été décidé, dans la dernière junte générale, qu'aucune résolution royale ne recevrait son exécution, en Biscaye, sans avoir été préalablement soumise à l'épreuve forale. Nos terreurs se trouvent ainsi confirmées; l'unité constitutionnelle est détruite et la Reine est détronée. Son gouvernement perd tout prestige; il n'ordonne plus, il demande. Ainsi, il est bien évident que les ministres ont forfait à la Reine, à la Constitution et à la parole du général Espartero qui avait promis la conservation absolue de ces objets.

— Nous recevons les journaux de Barcelonne du 17 décembre. Nous lisons que Perez Davila, partisan du comte d'Espagne, a été assassiné par ordre de la junte dont il était membre, sur le pont de Rebuti, à deux lieues au-dessous de Berga. Pour Mondeden, il est mort aussi, dit-on, des suites de ses blessures.

HOLLANDE.

On écrit de La Haye, le 28 décembre :

Voici ce que l'Arnhemse-Courant dit de l'article publié par l'Avondbode touchant les bruits répandus en Hollande :

L'Avondbode contient un long article sur les bruits mensongers et calomnieux qui auraient été répandus, surtout depuis huit jours, et qui concerneraient le roi et sa dynastie. Il parle de symptômes qui se manifesteraient non-seulement dans les lieux publics des villes et des villages, mais encore dans l'intérieur de chaque habitation particulière.

C'est avec la plus grande stupéfaction que nous avons lu cet article, car nous ne connaissons rien de tout cela.

Le seul bruit qui regarde le roi, est celui qui se rapporte à son mariage ainsi qu'à son abdication éventuelle et qui circule déjà depuis long-temps.

Si le bruit relatif au mariage était dénué de fondement, on aurait pu depuis long-temps le faire cesser, au moyen d'un démenti donné par un journal officiel.

Aucun bruit fâcheux concernant quelqu'autre membre de la dynastie n'est parvenu à nos oreilles.

Dans la crise actuelle, ajoute plus loin le même journal, ce qui frappe tous les yeux, ce sont les vices de nos institutions politiques. Deux pouvoirs en désaccord, et pas d'appel possible. La chambre refuse un budget qui lui paraît trop élevé; la couronne propose une loi de crédit qui paraît encore trop élevée. Si la chambre cède, que signifie son droit de rejeter les propositions du gouvernement? Si elle refuse de céder et que la couronne ne veuille pas céder non plus, comment pourra-t-on pourvoir aux besoins de l'état?

Si l'on peut exiger que la chambre cède, encore une fois que signifie son droit de rejeter les propositions du gouvernement?

Si l'on peut exiger que la couronne cède, la chambre n'est-elle pas souveraine?

On le voit, nos institutions sont défectueuses et incomplètes et doivent conduire, quoiqu'il arrive, à l'anarchie.

Si nous possédions le système constitutionnel, le roi disson-

la Tournelle, ou va cueillir dans la verte prairie du mouron pour les petits oiseaux. J'ai dit Madame, parce que le croque-mort ressent de très-bonne heure le besoin d'avoir une duègne au logis pour le déshabiller et le mettre au lit quand il rentre.

Ce n'est pas, si nous en voulons croire l'indiscrétion d'une ravissante chassonne de Bérange, mon bon ami et mon doux maître, qu'il lui soit toujours très-facile de s'engager dans les rets de l'hymen. Hélas! la nef de ses amours échoua plus d'une fois sur la rive de Cythère!

Comme les fonctions du croque-mort de la mairie sont héréditaires et aliénables, il peut choisir son successeur et nommer son survivancier. S'il meurt intestat, son épouse afferme ou donne sa place vide à qui bon lui semble. Quelquefois alors, préférant le tribut en nature à la redevance en espèces, elle jette un regard favorable sur l'objet de ses affections extra-conjugales. L'honneur de la maison du croque-mort n'est pas toujours des mieux gardés, et le sigisbé, endossant tout-à-la-fois et la livrée funèbre et la veuve éplorée, passe d'un seul bond dans l'alcove adultère et dans la charge.

Peut-être, ô mon Dieu, n'ai-je pas assez mis de plâtre à mon héros, n'ai-je pas assez déguisé ses faiblesses? mais il est si bon, mais il est d'une nature si humaine, que, comme Jean-Jacques, malgré ses défauts, peut-être pour ses défauts mêmes, on ne saurait se défendre de l'aimer. Eh! mon Dieu! le soleil lui-même n'est-il pas sujet aux éclipses, et n'a-t-il pas des tâches? Lequel d'entre nous n'a pas ses heures de tendresse et d'égarement? De plus grands personnages ont été subjugués par la bouteille! Le sultan Mahmoud qui vient de descendre ces jours-ci dans la tombe, n'a-t-il pas gouverné longtemps et glorieusement la Turquie plein des vœux les plus sages et de lieueurs fortes.

Bassompierre buvait jusque dans ses bottes! — Lucius Piso qui conquiert la Thrace et Cossus, le conseiller de Tibère, étaient l'un et l'autre si sujets au vin, que souvent il fallut les emporter du sénat.

Vous vous attendiez sans doute à quelque peinture sombre et farouche, et point du tout, c'est un pastel rose et frais que je vous trace! Vous comptiez sur des larmes, et partout sur vos pas vous ne rencontrerez que de l'ivresse! cela vous étonne, et cependant, si l'on y songe un peu, cela est tout simple. La contemplation du néant des grandeurs et des choses humaines porte inmanquablement à l'insouciance et à la frivolité. — Quand on commerce chaque jour de la mort, de son appareil, on prend bien vite les hommes et la terre en pitié.

— On sent que la vie est courte, on veut la remplir. — Avant d'être mangé on veut se repaître. — Avant d'être bu, on veut boire. — Et l'on devient

drait la chambre et ferait ainsi un appel à la partie éclairée de la nation. Dans le cas où celle-ci réélirait ses représentants, il serait constaté qu'elle partagerait les vœux de ses mandataires. Le roi changerait de ministres et les remplacerait par des hommes qui partageraient l'opinion de la chambre. Si au contraire, la nation désapprouvait ses représentants, elle s'en choisirait d'autres. Voilà le véritable système constitutionnel, fondé sur la souveraineté de la nation.

On écrit de La Haye, le 29 décembre :

Dans la séance d'hier de la seconde chambre des états-généraux a eu lieu la discussion publique de la loi des crédits.

Un grand nombre de membres ont pris la parole. Les opposants ont particulièrement insisté pour obtenir l'assurance que la loi fondamentale sera bientôt révisée, que le syndicat sera supprimé, et que l'institution de la chambre des comptes soit améliorée, les membres qui ont parlé pour ne l'ont fait que dans la conviction que le roi ne manquera pas à la parole qu'il a donnée de faire proposer ces réformes à la législature.

Dans l'absence de M. le ministre des finances, M. van Gennep a défendu le projet de crédit. Il a d'abord fait valoir que le projet avait pour objet de ne pas entraver le service, entrave qui causerait le plus grand préjudice à une foule d'intéressés; que par l'adoption on ne préjugait rien, qu'aucune opinion n'en serait lésée, que tout restait en entier. Aucun député, a-t-il dit, ne sera obligé par cela même d'admettre les projets que le gouvernement pourrait présenter plus tard.

On ne pourvoit que temporairement aux besoins urgents du moment. Quant à la question de savoir si on pourvoira à tous les besoins des six premiers mois de l'année, M. le commissaire du roi ne la décidera pas. Le point capital est que l'admission du projet ne préjuge rien pour l'avenir.

Il a soutenu ensuite que le crédit public exige que le projet soit admis, que le rejet pourrait lui être fatal; car les Anglais ont acheté beaucoup de nos fonds et nous ont ainsi mis en état de faire honneur à nos engagements. Leur exemple a été suivi en Allemagne et en France. Si notre crédit éprouvait un choc, les étrangers vendraient leurs actions; de là une baisse et une crise générale qui tournerait au préjudice d'un grand nombre de nationaux.

Enfin il représente l'admission du projet comme une preuve de confiance d'un augure favorable pour l'avenir. Il est possible, dit-il, que les différents pouvoirs de l'état diffèrent dans le choix des meilleurs moyens pour atteindre un but commun, mais à l'égard de ce but il ne peut y avoir de différend, puisqu'il consiste à consolider le bien-être du pays, à maintenir le crédit de l'état. Il ne doute pas que l'admission du projet ne prouve que le roi et les états-généraux et même tout néerlandais, sont animés du même sentiment.

Aucun membre ne demandant plus la parole, on passe au vote. Le projet est adopté par 55 membres contre 14. Les opposants sont MM. Luyben, Van Dam van Isselt, Warin, Gouverneur, Van Sytzama, Roëll, Schimmelpenninck, Romme, Baeker, Bruce, Van Alphen, Luzac, Van Nagell et Gevers. La chambre se sépare sans ajournement fixe.

BELGIQUE. — Bruxelles, le 30 décembre.

Hier, le roi a travaillé avec le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères.

S. M. a reçu successivement M. le général Fagel, ministre de Hollande à Paris, et M. le baron O'Sullivan de Grass.

La reine a reçu M. le général Fagel.

Dans la nuit de samedi à dimanche, les eaux ont tellement grossi à Hal, qu'elles ont intercepté les routes et chemins, les voitures ne pouvaient plus circuler.

Ce matin la Seine était plus élevée que les jours précédents dans l'intérieur de Bruxelles.

La séance du sénat a été presque exclusivement remplie par une discussion toute politique et même personnelle, qui s'est élevée à l'occasion de la loi relative au contingent de l'armée. M. le ministre de la guerre, qui n'avait pu assister aux séances précédentes, a saisi cette occasion pour répondre à ce qui avait pu le concerner dans le discours prononcé par M. le baron de Stassart lors de la discussion du budget des votes et moyens.

Il a contesté l'exactitude de tous les faits avancés par M. le baron de Stassart, et s'est attaché surtout à repousser le reproche adressé au ministre d'avoir compromis l'autorité royale, en ne se retirant pas ainsi que deux autres membres du cabinet; c'est précisément pour couvrir entièrement l'autorité royale que le mi-

nécessairement anacréontique et libertin. Toute plaisanterie, tout antithèse à part, si l'ancienne gaieté française avec sa grosse bedaine, et ses petits mirillons, fleurit vraiment encore dans quelques coins du globe. croyez-moi, je vous le dis en vérité, c'est aux pompes funèbres assurément. — C'est là que les trépassés de Tabarin sont encore en fourrière. — Il n'y a plus que la que Mornis agite ses grelots. — Ainsi MM. les fermiers de l'entreprise (car depuis le décret de l'an 12, les morts ont été mis en ferme comme les sabots), que vous vous représentiez noyés dans la tristesse et honnés d'épithètes, sur Dieu et l'honneur! sont au contraire de bons et joyeux drilles, de francs-lurons, prenant tout au monde par le bon bout, et menant étranément la vie! ce sont tous plus ou moins d'aimables chansonniers, ce sont tous ou à peu près d'adorables vaudevillistes! Ayant ainsi tout à la fois le double monopole du boulevard, du Palais-Royal, de la foire et des catacombes. — Et quand le soir, ils nous ont fait mourir de rire, le lendemain ils nous font enterrer.

A gauche en entrant dans la cour, non loin des batiments de l'administration, il existe, comme dans un roman de Mme. Radcliffe, une chambre vaste et mystérieuse, fermée à tout profane, qui se nomme, je crois, la salle du conseil. C'est là, dans ce secret refuge, que Messieurs les fermiers se rassemblent joyeusement chaque jeudi, je ne sais sous quel vain prétexte, et que, tout en fumant le Havane, ils se plaisent à composer, dans l'abandon le plus voluptueux, à travers un feu roulant de lazzi et de pointes, leurs agréables ouvrages, leurs piquants refrains et leurs doux pipeaux. — Depuis dix ans Bobèche n'a pas dit un mot, Turpin n'a pas joué une parade, qui ne soient partis de ce dernier asile de la muse de Pils et de Barré, de Panard et de Sedaine. — C'est là la source unique où la scène aujourd'hui s'abreuve et s'alimente. — C'est là, dirait Odry, l'embouchure de la Seine. — Floufous et fredaines, tout se fait là?

Aussi, les jours de première représentation, passé cinq heures, n'y a-t-il plus un chat aux Pompes, n'y a-t-il plus une ame qui vive aux cimetières. Tous, fossoyeurs, cochers, croque-morts, tous, depuis le dernier palefrenier jusqu'au chef des équipages, depuis le concierge jusqu'au garde magasin, tous en grande tenue, sont réunis sous le lustre avec les romains du parterre.

Croque-mort, n'est vraiment plus qu'un nom de guerre; et si jamais vous aviez quelque chose à démêler avec les Pompes, gardez-vous bien d'employer ce vilain terme, vous vous attireriez quelque affaire d'honneur sur les bras.

Un jour que je demandais à un croque-mort pourquoi on leur avait donné

n'stère est resté aux affaires; parlant ensuite de l'homogénéité nécessaire entre les ministres et les fonctionnaires, il a cherché à justifier la destitution de M. le baron de Stassart.

Ce discours a donné lieu à une réplique de l'honorable sénateur de Bruxelles, qui, à son tour, a maintenu tout ce qu'il avait dit précédemment, et a persisté à penser que le ministère aurait dû se retirer.

M. de Haussy, à également professé la même opinion qui a encore été appuyée par M. le comte du Val de Beaulieu et M. Dumon-Dumortier, qui, ont cité l'exemple de ce qui se passe dans les gouvernements constitutionnels, ils ont fait remarquer que si le ministère s'était retiré après l'acceptation du traité, il aurait fait cesser toute cause d'irritation dans le pays.

Ils ont rappelé que cette irritation n'aurait pas existé, si dès l'ouverture de la session on n'avait pas mis dans une bouche auguste des mots qui ont été accueillis dans le pays avec enthousiasme, et ont provoqué des adresses et des dépenses considérables pour n'aboutir qu'à un résultat presque déshonorant.

MM. les ministres de l'intérieur et des travaux publics ont cherché à justifier le gouvernement. Suivant eux on a donné une interprétation trop large au discours, du trône, et cependant c'est à ce dernier effort que l'on a dû les résultats qu'on a obtenus par la diminution de la dette, la remise des arrérages et les modifications fluviales.

Cette discussion, qui s'est prolongée jusqu'à 5 heures et demie, a empêché le sénat de voter les articles du budget des affaires étrangères.

Il se réunira demain à 10 heures pour épuiser les objets qu'il a à l'ordre du jour.

Bruxelles, le 30 décembre. — (5 heures). — L'actif espagnol est plus ferme, il y a beaucoup de preneurs au prix coté, mais peu de vendeurs. On croit à des besoins de pièces pour la liquidation de demain, 22 5/8 A., est le cours officiel, on ferme 22 1/16.

Les valeurs nationales conservent la faveur dont elles jouissent depuis quelques jours; les paiements prochains des dividendes des sociétés financières et industrielles ont ramené la confiance, en dissipant tous les doutes sur les résultats des opérations de l'année 1850.

Fonds de l'Etat: dette active 2 1/2 p. c. 55 1/2, 5 p. c. 100 7/8 P., 4 p. c. 92 1/2, 5 p. c. 70 3/8 A. Société Générale titres en non li. 74 3/4; Société de Mutualité 103 1/2, 25 (105 1/8) A., 103 1/2 (105 1/4); Banque de Belgique 83 1/2 (85 1/2) A., Canal de la Sambre à l'Oise 83 (85) A.

Les huiles restent aux cours de samedi sans affaires.

Amsterdam, 29 décembre. (5 heures.)

(Société des Effets Publics.)

Les intégrales, les billets de chance et les actions de la société de commerce qui avaient une tendance prononcée à la baisse, ont bientôt repris par suite d'achats importants et restent plus haut que la veille à la clôture. Ardois, un peu plus faibles, opérations assez animées.

Dette active: 2 1/2 p. c. 51 7/8 15/16 7/8 15/16 5/2, billets de chance 25 7/8 15/16 24 syndical 4 1/2 p. c. 91 5/4, société de commerce 167 167 14 3/8 1/2 3/8 5/4 7/8 168 167 7/8, emprunt des Indes 95 5/4; Ardois 22 7/8 15/16 25, coupons 47.

LIÈGE, LE 31 DÉCEMBRE.

DES TRAITEMENS DE LA MAGISTRATURE.

Pendant la discussion du budget de la justice plusieurs représentants ont montré que les traitemens des fonctionnaires judiciaires sont loin de répondre à l'importance de leurs devoirs. C'est là une vérité sur laquelle tout a été dit et qui est généralement admise aujourd'hui. En effet la magistrature constitue un des trois grands pouvoirs de l'état, c'est elle qui est la véritable gardienne des libertés publiques; on aura beau formuler les plus beaux préceptes dans les chartes constitutives ce ne seront que lettres mortes, si les corps judiciaires ne sont pas là pour les faire respecter. Il importe donc que la magistrature jouisse de la plus grande indépendance, qu'on ajoute le plus possible à sa dignité, à sa considération. Pour atteindre ce but il ne suffit pas de proclamer l'immovibilité des fonctions judiciaires, il faut aussi ne pas oublier les autres conditions de bien être sans lesquelles la dignité de ces fonctions ne saurait être entière.

Ces raisons s'appliquent également à tous les corps judiciaires de Belgique.

Cependant la cour d'appel de Bruxelles, prétendant que c'est à son égard surtout que la modicité des traitemens constitue à la fois un abus et une injustice, a, en assemblée générale et à l'unanimité, voté une adresse au roi, pour réclamer l'intervention du gouvernement auprès des chambres législatives afin d'obtenir une augmentation de traitemens. Quoique le fonds de cette adresse soit très-fondé on a néanmoins raison de s'étonner que la cour de Bruxelles ne songe qu'à elle dans la demande qu'elle a faite, et qu'elle semble vouloir exclure de la faveur qu'elle sollicite tous les autres corps judiciaires de Belgique; à la vérité

cet étrange surnom, ce sobriquet: C'est, me dit-il avec un sourire de satisfaction (le croque-mort est très-facéieux de sa nature), parce que la populace prétend que nous faisons des repas de corps.

Ainsi que pour le croque-mort, comme nous venons de le voir, il y a pour l'administration de bons et de mauvais morts, de bons temps et de mauvais-temps. Les mauvais-temps toutefois ne sont pas celles où l'on meurt, mais bien celles où l'on ne meurt pas, ou du moins où l'on ne meurt guère.

Dès qu'une aimable recrudescence se fait sentir, dès que le ciel, dans sa bienveillance, envoie la plus légère mortalité, les employés et les quatre-vingts chevaux de service ordinaire, deviennent bien vite insuffisans; il faut alors avoir recours à des hommes et à des bêtes de louage, et c'est alors que le croque-mort et le cocher de racroc apparaissent sur l'horizon.

Le croque-mort de racroc se fait avec tous les portiers d'alentour et les décrocteurs qui se trouvent sous la main. Mais quelquefois la pénurie est si grande (Dieu vous garde en cette occurrence de passer dans le faubourg!) qu'on vous arrête au passage. « Voulez-vous gagner trente sous? » vous dit-on, et sans attendre davantage, on vous entraîne, et bon gré mal gré, l'on vous force, comme on force dans un incendie à faire la chaîne; à endosser le frac funéraire. Chaque cortège alors forme une délicieuse mascarade! C'est à pouffer de rire! c'est à éclater dans sa peau! On prend dans les magasins les premiers haillons venus. Un pantalon qui lui entrera jusqu'aux épaules et une houppelande gigantesque tomberont en partage à un petit homme racroni, tandis qu'un portefaix herculéen aura un habit que vous prendriez pour sa cravate. On raconte que M. Bulwer fut ainsi racrocché un jour (s'imaginant obéir à la loi du pays, l'honorable touriste se laissa faire), et que miss Trolope l'ayant par hasard aperçu derrière un corbillard, dans un accoutrement des plus grotesques, le trouva si bouffon, si comical, si whimsical, qu'elle se pâma d'aise, l'aimable aventurière, et tomba de sa hauteur à la renverse.

Avec chaque attelage supplémentaire, le loueur de chevaux fournit aussi un homme d'écurie, ce qui, on l'affuble en cocher, et je vous prie de croire que ce n'est pas le moins récréatif! Vous imaginez-vous l'allure dégagée de ces bas-normands fourrés dans de hautes bottes à manchettes, dans d'énormes casques à la française, et vous figurez-vous leur gros museau de polichinelle coiffé d'un chapeau aquilin, à l'angle duquel pendent tristement en manière de crêpe les derniers vestiges d'une loque.

Les cochers de corbillard titulaires sont, en général d'une essence plus

Les membres de la cour de Bruxelles sont obligés de résider dans la capitale, et ce séjour peut entraîner des dépenses extraordinaires, mais ce motif suffit-il pour élever les magistrats de la cour d'appel de Bruxelles à une position exceptionnelle et supérieure à celle des deux autres cours du royaume ? Nous ne le croyons pas. Le séjour de la capitale peut entraîner des dépenses mais ces dépenses ne sont nullement obligatoires. Quant aux dépenses d'absolue nécessité nous le disons sans crainte d'être démentis, elles sont aussi élevées à Gand et à Liège qu'à Bruxelles.

Cet inconvénient du séjour de la capitale, s'il existait, ne serait-il pas en outre suffisamment compensé par de nombreux avantages ? Pour n'en citer qu'un seul, nous dirons que l'avancement des membres de la cour d'appel de Bruxelles est beaucoup plus facile et plus rapide que celui des membres des autres cours. Sur cinq places devenues vacantes à la cour de cassation depuis l'organisation de ce corps, quatre ont été accordées à des membres de la cour d'appel de Bruxelles le mode introduit pour être nommé conseiller en la cour de cassation est de nature à donner un avantage incontestable aux magistrats habitant la capitale sur ceux qui habitent la province.

Daillours ou ménerait le système que la cour de Bruxelles veut introduire ? Si elle fonde sa demande sur sa résidence obligatoire dans la capitale, ne faudrait-il pas accorder de même une augmentation de traitement à toutes les autorités qui résident à Bruxelles ? Ne faudrait-il pas établir une distinction entre les membres de la cour de Bruxelles qui habitent cette ville et ceux qui en habitent les faubourgs ? On ne peut en administration, procéder par des mesures aussi exceptionnelles, les rouages du gouvernement seraient d'une complication inextricable, si le traitement attaché à chaque emploi devait varier d'après le prix de la vie matérielle dans chaque ville ou village : les emplois doivent être uniformément pour toutes les localités de la Belgique ; dans la fixation de ces traitements, on doit avoir égard à l'importance des travaux des fonctionnaires, aux connaissances qu'ils doivent posséder, au rang qu'ils occupent dans la société, et à la dignité qu'ils doivent maintenir : toute autre considération doit être rejetée. Mais en prenant pour base celles que nous venons d'énumérer, on trouve incontestablement que les membres de l'ordre judiciaire ne sont pas suffisamment rétribués ; une nouvelle mesure à cet égard est indispensable, mais il importe qu'elle soit générale, et qu'elle ne borne pas ses bienfaits à une seule ville de la Belgique.

On est à la recherche d'une dame âgée d'environ 50 ans ; elle a quitté son domicile le 28 de ce mois à 6 1/2 heures du matin, sans qu'on sache de quel côté elle s'est dirigée ; elle est maigre, d'une taille moyenne et porte les cheveux courts ; elle est vêtue d'un jupon de laine à rayures rouges, d'un casquin de drap avec mouchoir rouge par dessus, sa chemise de toile fine avec garniture au cou est marquée des lettres J. M. ; elle a sur la tête un bonnet de nuit et aux doigts deux bagues. Les personnes qui pourraient donner des renseignements à cet égard, sont priées de les adresser à M. Guillaume, commissaire de police du quartier du Nord de cette ville.

L'épouse du sieur *** armurier, demeurant au faubourg St.-Gilles, est disparue depuis samedi de la maison conjugale. Tout fait supposer que cette malheureuse, qui était atteinte, de temps à autres, d'aliénation mentale, aura mis fin à ses jours en se jetant dans la Meuse, car toutes les recherches faites jusqu'à ce jour n'ont pu la faire découvrir.

Mgr. Laurent, évêque de Chersonèse et vicaire apostolique de Hambourg, M. Schreyen, directeur du petit séminaire de Rolduc, et M. Bremans, secrétaire de l'évêché de Liège, sont nommés chanoines honoraires de la cathédrale de cette ville. Ils ont été installés le 28 de ce mois par M. le comte Mercy-Argeoteau, archevêque de Tyr.

Notre conseil communal vote aujourd'hui sur l'ensemble du budget pour 1840.

Nous avons recherché quels ont été les votes sur l'ensemble des trois budgets précédents.

Le budget de 1837 a été arrêté le 27 mars 1837 par 16 voix contre 8, celles de MM. Closset, Billy, Dehassé, Brixhe, Neujean, Despa, Galand et Koeler.

Celui de 1838 a été adopté à l'unanimité vers la fin de février 1838.

éthérée que les croque-morts, quoique pour la boisson ils soient leurs pairs. L'histoire de ces bonnes gens, c'est l'histoire de bien d'autres, c'est l'histoire du cheval de fiacre. — Ce sont d'anciens serviteurs de grandes maisons, de maisons royales même, qui après avoir été ravagés par l'âge et le malheur, après avoir perdu cheveux et cheveance, de condition en condition, arrivent enfin à cette dernière. Leur Westminister à eux, c'est Bieître ! c'est Bieître le gracieux Panthéon où, quand ils sont tout-à-fait hors d'usage, la patrie reconnaissante les envoie se coucher ! Mais ce cas est bien rare, frappés d'un coup de sang ou d'un coup de vin, ces braves s'éteignent plus communément sous les drapeaux.

Le cocher de teneur qui, tout bien considéré, n'est qu'une variété assez insignifiante du croque-mort proprement dit, a pour mission spéciale de prêter la main aux tapissiers, et de transporter les objets qui servent à décorer la porte de la maison mortuaire. C'est du reste un fort mauvais farceur que rien ne recommande, et qui pratique une supercherie dont vous me voyez encore tout scandalisé. Quand sa besogne est achevée, il monte chez le trépassé, et d'un air sentimental, tout en glissant adroitement la main de son pour-boire, il prie la famille de lui donner n'importe quoi, aller chercher l'eau bénite nécessaire, mais au lieu d'aller à la paroisse l'effronté va tout simplement se rafraîchir chez un marchand de vin, tandis qu'il s'ingurgite un demi setier, il remplit le vase à la fontaine. Eau filtrée ou eau bénite, se dit-il, qu'est-ce que cela fiche !... les morts ne se plaignent point ! — Cela est très-vrai, mon garçon, mais ils n'en sont pas moins froués.

L'entreprise des pompes a fait aussi sa révolution, et chaque jour, ainsi, de détériorations physiques et morales y sont apportées. La décence et le luxe y remplacent de plus en plus, et d'une façon désespérante, l'antique et primitive simplicité. On y pousse aujourd'hui la folie jusqu'à tresser la crinière et la queue des chevaux comme la blonde chevelure de nos maîtresses, jusqu'à parer leur front d'une cocarde, jusqu'à vernir leurs sabots. En un mot, les morts trouvent maintenant aux Pompes, à toute heure, un excellent confort, les vivans, les attentions les plus délicates, et jusqu'à des habits de deuil tout faits et à louer ; il y a même pour les envois en province des berlines ravissantes, éblouissantes, où le trépassé pourrait au besoin se mirer. La case dans laquelle le défunt se loge est si heureusement dissimulée, que j'ai vu plus d'une fois à Longchamps figurer incognito ces élégans équipages. Quand un cocher part pour un transport, soit pour mener ou ramener feu M. de Carabas dans ses terres, soit pour conduire outre-mer quelque baronnet venu chez nous pour apprendre les belles manières,

Celui de 1839 a été admis le 9 mars 1839 par 22 voix contre 2, celles de MM. Neujean et Despa. Le budget de 1840 est voté le 31 décembre 1839, deux mois plus tôt que les budgets des années précédentes.

La police a arrêté hier un ouvrier de la fonderie royale de canons, prévenu de s'être rendu coupable d'un vol de plusieurs lingots de bronze dans cet établissement. Les lingots volés ont été retrouvés par des ouvriers de la ville dans un canal, enveloppés dans du vieux linge. — Le coupable a fait aveu de son crime.

Le journal du Commerce d'Anvers porte un jugement favorable sur les réglemens provisoires arrêtés par la commission mixte d'Anvers et relatif à l'Escaut :

« Considérés en eux-mêmes, et d'après les conditions qui ont été faites par le traité du 19 avril, ces réglemens nous semblent, du moins au premier abord, conformes à l'intérêt des deux pays et aux principes d'une stricte équité. N'étant au reste que provisoires, ils pourront être ultérieurement modifiés, si le temps, l'expérience et des évènements imprévus en faisaient sentir l'utilité ; mais dans l'état actuel des choses, nous regardons ces divers réglemens comme très-convenables. »

On mande de Prague, le 24 décembre.

« Après s'être arrêté ici pendant plusieurs jours, M. John Cockerill nous a quittés avant-hier pour se rendre à Pétersbourg, par Cracovie et Varsovie, il séjournera quelques jours dans cette dernière ville à cause de plusieurs établissemens qui y seront montés avec des machines de Seraing.

« Des personnes bien informées prétendent que, suivant les communications franches de M. Cockerill, Seraing restera sa propriété, mais qu'il s'occupera principalement de fournir à la Russie les machines nombreuses pour les chemins de fer de Pétersbourg à Moscou et de la Pologne à la frontière d'Autriche, contre les avances considérables que le gouvernement russe lui fera à des conditions très-avantageuses. » (Gaz. de Leipzig.)

On écrit de Lille, le 29 décembre, que la Maison Durand-Colette, faisant le commerce des huiles et des céréales, a suspendu ses paiements. Le commerce d'Amsterdam est particulièrement intéressé dans cette faillite qui sera désastreuse pour les créanciers.

— Tout ce que l'on a dit du retour de Mme. la comtesse Henriette d'Oultremont, à La Haye ou en Hollande, est inexact. Hier encore, une de ses amies de Bruxelles, a reçu une lettre datée de Naples, par laquelle Madame la comtesse d'Oultremont lui annonce qu'elle n'est pas encore fixée sur l'époque où elle quittera le beau ciel d'Italie, si attrayant pour les personnes qui souffrent.

— On écrit de Hasselt, 28 décembre :

« Une rixe a eu lieu, il y a deux jours, au cabaret dit des Amis ; quelques perturbateurs appartenant à une société dite des Gaillards, exercés au maniement du bâton, ont envahi le cabaret vers deux heures de la nuit ; un combat s'est engagé, le poste de la Maison-de-Ville a été appelé, deux capitaines et un soldat ont été blessés. La justice informe. »

— Il est question pour la nouvelle année de nouvelles promotions dans l'ordre Léopold.

— La cour de cassation vient de rejeter le pourvoi qu'a formé le sieur Parys, éditeur-imprimeur. Contre l'arrêt qui le condamne à 3 mois de prison et 1,000 fr. d'amende, pour calomnie par le Méphistophélès.

— Un arrêté royal du 6 décembre porte : A dater du 1er janvier 1840, la solde de l'indemnité pour les fourrages des officiers faisant partie des régimens de réserve sont fixés pour chaque grade comme suit :

Colonel, traitement annuel, fr. 6,500 ; lieutenant-colonel, 5,000 ; major, 4,500 (Le colonel, le lieutenant-colonel et le major auront chacun droit à une ration de fourrages par jour.) Capitaine-adjutant-major, 2,500 ; lieutenant id., 1,600 ; sous-lieutenant id., 1,400 ; capitaine-quartier-maître, 2,900 ; lieutenant, idem ou officier payeur, 1,900 ; sous-lieutenant, id., 1,600 ; capitaine de première classe, 2,500 ; id. de 2me. idem, 2,100 ; lieutenant, 1,600 ; sous-lieutenant, 1,400.

— Depuis plusieurs jours notre ville est sans cesse traversée par des courriers qui se succèdent presque sans interruption. Doit-on attribuer ces fréquents passages au mauvais temps qui interrompt ce service des pigeons, ou à quelque mouvement politique ? C'est ce que nous ignorons.

res, mais mort à la peine, il emporte d'ordinaire avec lui une grande provision de poudre et d'arquebuses, et tout le long de son chemin il fait une guerre terrible. Chaque pièce qui tombe sous ses coups est cachée adroitement dans les profondeurs de la berline, et c'est une chose assez plaisante, au retour du voyage, que de voir débattre cette espèce de bourriche et débarrasser, en compagnie de saucissons passés en fraude, une myriade de débris, de béccassines ou de lapins. Mais, comme il en coûte 10 fr. par poste pour faire voyager ainsi les os de ses pères, bien des gens d'ordre et d'économie les mettent tout bonnement au rebutage.

18, rue St.-Marc-Feydeau, il existe aussi, depuis quelques années, sous le titre de Compagnie des Sépultures, une magnifique succursale de la grande entreprise du faubourg St.-Denis. Cet établissement est vraiment si rempli de commodités, que nous ne saurions le passer sous silence, sans une criante injustice. Avez-vous fait une perte, allez là ; moyennant une faible reconnaissance, on s'y charge de tout régler et de tout ordonner, depuis A jusqu'à Z, avec l'églice comme avec les Pompes, y compris les distributions de vos aumônes ; si bien qu'une fois votre commande faite, vous n'avez plus à vous occuper du défunt, pas plus que s'il n'existait pas, et vous pouvez partir tranquillement pour les courses de Chantilly ou pour le couronnement de la reine d'Angleterre ou de la rosière de Bercy. — Joint à cet établissement, ajoutez, s'il vous plaît, qu'il a, pour le plus grand agrément du visiteur, une exposition perpétuelle de petits sépultures, de petits jardins funèbres, de tombeaux grands comme la main, d'urnes imperceptibles, de cercueils portatifs, le tout à prix fixe et dans le dernier goût. C'est à vous de choisir parmi tous ses ravissans échantillons. Voulez-vous par hasard faire embaver l'objet de vos regrets éternels ? On vous présentera une jeune fille un canard et un poulet injectés depuis trois ans par M. Gannal, encore aussi frais et aussi appétissans que s'ils sortaient de chez le marchand de comestibles.

C'est au faubourg du Roule, chez un illustre ébéniste, nommé on ne peut plus heureusement M. Homo, que se fabriquent les cercueils de chêne et de palissandre ; les cercueils marquetés, guillochés, damasquinés, à compartimens à secrets ou à musique ; mais la grande manufacture des bières à l'usage de la canaille, c'est-à-dire des bières de bois blanc, est établie au village de la Gare. L'ouvrier qui en a l'entreprise est tenu dans l'obligation d'en avoir toujours au moins six mille de faites, et dans chaque mairie, une bonne collection. Ce tailleur suprême, qui enfonce Zang, Staub et Dussautoy, fait à ce métier sa fortune, tout comme MM. les vaudevillistes des Pompes de leur côté font la leur. C'est une chose bien curieuse que l'énorme quantité de

— On lit dans l'Ami de l'Ordre de Namur :

« Nous avons répété hier, d'après le Commerce belge, le bruit de la démission de M. Raikem, et par suite, d'un remaniement ministériel. Des informations sûres qui nous sont parvenues, nous mettent en mesure d'affirmer que M. Raikem ne donnera point sa démission, et qu'il y aura nécessairement adjonction au cabinet actuel, mais qu'il n'y aura aucun changement de portefeuilles entre les titulaires présens.

— Les forgerons de l'établissement du Phoenix, n'ont point encore repris leurs travaux. La coalition de ces ouvriers est le résultat d'une diminution de salaire qu'on a voulu leur faire subir et à laquelle ils ont refusé de se soumettre, en alléguant pour motifs l'inopportunité d'une pareille mesure dans un moment où la situation de l'établissement n'a jamais été plus prospère.

— On écrit de Gand, 27 décembre :

« Le convoi du chemin de fer parti hier de Bruxelles à trois heures 15 minutes de relevée est entré dans la station de Wetteren vers cinq heures, et s'y est arrêté pour attendre le convoi de Gand. Des que celui-ci s'est trouvé en vue, l'autre s'est avancé imprudemment sur la partie du rail-way qui lui restait encore à parcourir. Les deux convois se sont entrechoqués alors avec une telle violence que celui de Bruxelles fut poussé hors des rails. On nous assure que par suite de cet accident un nombre assez considérable de voyageurs a reçu des contusions et des blessures.

— Le comité communal de l'Association nationale pour le progrès de l'ancienne industrie linière dans le canton de Renaix, a résolu ce qui suit :

- 1. Que deux pétitions distinctes, tendantes à obtenir des droits sur les lins et étoupes à la sortie du pays, et sur toiles et fils venant de l'étranger, seront rédigées séance tenante et soumises sans délai à l'approbation et à la signature des intéressés ;
- 2. Que l'une sera adressée à S. M. le roi et l'autre aux mandataires de la nation réunis en ce moment à Bruxelles ;
- 3. Que copie certifiée conforme du présent procès-verbal sera annexée à chacune d'elles ;
- 4. Qu'il en sera fait part au comité directeur, ainsi qu'à tout les comités du royaume avec prière de les seconder ;
- 5. Qu'ils prennent sur l'honneur et en vertu du mandat dont ils sont revêtus, l'engagement de renouveler leurs réclamations et d'adresser leurs plaintes à ce sujet au gouvernement aussi long-temps qu'il n'aura pas entendu leurs vœux et ceux de leurs compatriotes, aussi fortement lésés dans leurs intérêts les plus chers.

— Mlle. Sabine Heinefetter est arrivée à Bruxelles depuis quelques jours ; elle se rendra à Londres après avoir fait un séjour de quatre semaines en Belgique. La Grande-Harmonie lui a fait déjà des propositions pour chanter dans un concert, et veut lui monter un second concert aux frais de la société. Rien pourtant n'est encore décidé. Mlle. Heinefetter est aussi en négociation avec l'administration des théâtres de Bruxelles.

— On lit dans le Journal de Smyrne du 5 décembre :

« Un nombre des passagers du bateau à vapeur français le Minos, arrivé samedi de la capitale, se trouvait M. Achard qui a rempli les fonctions de chargé d'affaires de S. M. le roi de Belges, jusqu'à l'arrivée du ministre actuel, M. le baron de Behr. Ce diplomate qui se rend en mission à Bruxelles a été le premier agent politique belge accrédité d'une manière permanente près le gouvernement de sa hauteesse.

L'usage de taffetas épiastiques, no 1, 2 et 3 de M. Le Perdriel, pharmacien, breveté à Paris, faubourg Mont-Martin, 78. Pour entretenir parfaitement les vésicatoires des adultes et des enfans, se répond davantage de jour en jour ; la Gazette des Hôpitaux, celle de Santé en font souvent les éloges, c'est une preuve de ses bons effets ; il se trouve dans presque toutes les pharmacies de la France et de l'étranger par rouleaux et 1/2 rouleaux (roulés), signés Le Perdriel et muniement des instructions pour bien diriger les cautères et les vésicatoires ; les taffetas Le Perdriel ne sont jamais en boîte, se méfier des contrefaçons qui sont souvent nuisibles. Dépôt chez M. Desamps, à Liège.

CIRQUE OLYMPIQUE

ETABLISSEMENT RUE LAZARRE, PRÈS LA PLACE ST-JEAN DERRIÈRE LE THÉÂTRE

Aujourd'hui mardi 31 décembre 1839, troisième représentation des EXERCICES D'ÉQUITATION, DANSES ET VOLTIGES A CHEVAL.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Demain mercredi prochain 1er janvier 1840, abonnement suspendu, la Fuite.

Très-incessamment les débuts de Mlle. Manteau, 2e chanteuse et tre. au besoin.

Prochainement la reprise de la Prison d'Edimbourg, opéra en 3 actes.

vivans qui vivent à Paris de la mort ! Au carrosse de luxe, il faut un attelage de luxe. Il faut des fleurs à la beauté, il faut des perles au poignard. Aussi n'est-ce point notre héros, ce mince et chétif personnage qui jouit de la douce faveur d'ensevelir les heureux du jour et de les mettre dans leur cercueil Boule ou Charles 1er. Non, mon cher marquis, il y a un gros garçon tout exprès pour cela ; fleuri, potelé, presqu'un amour, ce beau mignon, vous l'avez vu sans doute, il est très reconnaissable ; il porte toujours sur l'épaule un sac éponge en guise de carquois ; car il faut vous dire que pour épargner aux cadavres superflus toute émotion et tout cachot désagréables, bien que leurs cercueils soient matelassés et garnis d'oreillers comme un bouclier, on les entoure à bouche que veut-tu ? dans le son.

La gaité qui règne chez nos aimables vaudevillistes du faubourg, tout héroïque, toute sardanapalique, toute exorbitante quelle a pu vous sembler, est bien déçue cependant de son antique splendeur. Hélas ! ce n'est plus que l'ombre d'elle-même. Il fallait voir avec quelle magnificence on se célébrait autrefois le jour des Morts, c'est la fête des Pompes, c'est le carnaval du croque-mort ! Qu'il semblait court ce lendemain de la Toussaint, mais qu'il était brillant !... Dès le matin, toute la corporation se réunissait en habit neuf, et tandis que MM. les fermiers, dans le deuil le plus galant, avec leur crispin jeté négligemment sur l'épaule, répandaient leurs libéralités, les verres et les brocs circulant, on vidait sur le pouce une fenillette. Puis un héraut ayant sonné le boute-selle, on se précipitait dans les équipages, on partait ventre à terre, au triple galop, et gagnait bien-tôt le Feu d'Enfer, guinguette en grande renommée dans le bon temps.

Mais, hélas ! que les temps sont changés ! Aujourd'hui cette brillante fête, à peu près abolie, ne se signale plus au croque-mort consterné que par une misérable gratification de trois livres, et pas sterling. — Trois francs ! trois misérables francs ! avec cela que voulez-vous qu'on fasse ? On ne peut ni acheter un clyso-pompe, ni coucher en ville, ni souscrire aux Français peints par eux-mêmes ou aux Anglais. — Cependant gardez-vous de croire que toute tradition de ces réjouissances soit à jamais perdue, et qu'elles n'aient laissé dans les mœurs aucune trace. Un riche et copieux banquet, mêlé de farces et d'intermèdes, a été donné il n'y a pas long-temps même par le menuisier qui façonne les boîtes de luxe, dont je vous parlais tout-à-l'heure ; et il se passe rarement plus d'une année sans que les Pompes ne soient le théâtre de quelque nouvelle et délicate bouffonnerie.

(Les Français peints par eux-mêmes.)

PÉTRUS BOREL.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 27 DÉCEMBRE.

Naissances: 2 garçons, 7 filles.
Décès: 1 garçon, 5 hommes, 2 femmes, savoir:
Gérard Beaupré, charretier, âgé de 54 ans, domicilié à Pepinster, ép. de Judith Belleron. — Paul Franc, Joseph Debrassinne, cordonnier, âgé de 51 ans, rue St-Séverin, époux de Gertrude Crise. — Pierre Joseph Bage, instituteur, âgé de 50 ans, rue de la Régence, époux de Marie Elitabeth Meura. — Isabelle Thérèse Nailis, s. prof., âgée de 76 ans, rue de la Casquette. — Marg. Bartholomé, tricoteuse, âgée de 61 ans, faub. Ste-Marguerite, ép. de Lamb. Crahay.

Du 28. — Naissances: 3 garçons, 4 filles.
Décès: 3 garçons, 1 fille.

Du 29. — Décès: 2 garç., 2 hom., 1 femme, savoir:
Jean Lambert Baxhon, âgé de 53 ans, faubourg d'Amereceur, époux de Marie Marguerite Morsomme. — Alexis Léonard François de Beaumont, sous-lieutenant au 15^e régiment de réserve, âgé de 27 ans. — Marguerite Gillard, sans profession, âgée de 46 ans, rue Cheravoie, épouse de Édouard Victor Désiré Dulac.

Du 30. — Naissances: 6 garç., 5 filles.
Décès: 1 garç., 1 fille, 1 hom., 5 femmes, savoir:
Mathieu Joseph Liernan, sacristain, âgé de 60 ans, rue Souverain-Pont. — Joséphine Wouters, sans profession, âgée de 50 ans, domiciliée à Louvain. — Jean Joseph Delmatte, domestique, âgé de 50 ans, domicilié à Saive-Parfontaine. — Marie Catherine Jaspas, domestique, âgée de 26 ans, rue Grande-Bèche.

LIBRAIRIE SCIENTIFIQUE ET INDUSTRIELLE

P.-A. Leroux, fils, Passage Lemonnier, n° 1, à Liège.

LIVRES D'ETRENNES pour 1840, (Keepsakes, album pittoresques, ouvrages ornés de magnifiques gravures d'après les dessins des artistes les plus distingués de la Grande-Bretagne, éditions illustrées, reliures riches en tous genres, etc., etc.

ANNONCES.

Huitres anglaises, chez PARFONDRIY, derrière l'hôtel-de-ville.
HUITRES anglaises, Chevrettes, chez Andrien, rue Sauv-Pont.

QUARTIER avec jouissance d'un jardin à LOUER pour le 1^{er} mars. S'adresser au bureau de cette feuille.

Des COMPOSITEURS TYPOGRAPHES peuvent se présenter au bureau de cette feuille.

A LOUER présentement un BEAU QUARTIER, Composé de 5 pièces au 1^{er} et au second, chez M. COLARD-DEJACE, tapissier, rue la Régence, numéro 53, près de l'Université.

A LOUER dès-à-présent une belle MAISON située dans les Cloîtres de Ste.-Croix, jouissant d'une très-belle vue, ayant au rez-de-chaussée, cour, cuisine, salle à manger et un grand salon; au premier quatre pièces: et outre, chambre de domestique, belles caves, grenier et citerne. S'adresser au n° 53, dans la cour de l'église.

A VENDRE avec facilité de paiement, une JOLIE MAISON entièrement neuve, décorée et distribuée avec goût, avec jardin, office bien éclairée, citerne et pompes, quatre pièces au rez-de-chaussée, quatre au 1^{er}, et quatre au 2^{me} étage, chambre de domestiques au-dessus, située rue d'Arcis, numéro 8, au quai d'Avroy. — S'adresser chez MOUTON, frères, faubourg Saint-Gilles.

A LOUER dès maintenant une MAISON, place St.-Paul, n° 56 (ancien), pouvant très-bien se diviser en deux habitations nouvellement restaurées, ayant caves très-vastes, beaux greniers, une 20^e de chambres dont cinq fort grandes, pompes et deux caves. S'adresser à la maison joignante n° 55, de neuf à onze heures du matin.

Passage Lemonnier.

GRAND BAZAR

A PRIX FIXE, AU 1^{er} ÉTAGE.

M. MONSEUR, propriétaire de cet établissement, a l'honneur d'annoncer qu'il vient de le renouveler entièrement et de l'augmenter d'une infinité d'articles trop long à détailler. L'on y trouve un JOLI CHOIX D'OBJETS pour ETRENNES, à très-bas prix.

GRAND BAZAR, RUE DE LA RÉGENCE.

M. MONSEUR a l'honneur d'annoncer son RETOUR DE PARIS avec UN CHOIX CONSIDÉRABLE

NOUVEAUTÉS EN TOUS GENRES POUR AMÉLIEMENS

tels: qu'étoffes pour rideaux en soie et en laine, rideaux et mousselines brodés, ornemens nouveaux; pendules, lustres et candelabres de modèles qui n'ont pas encore paru, vases et autres objets de curiosité en porcelaine, sièges confortables de toutes formes, meubles pour salons et de fantaisie et objets d'étranges.

Les grands avantages dont j'ai joui me mettent à même de vendre le tout à des prix extrêmement avantageux.

Judi 9 Janvier 1840, à 10 heures,

Le notaire PAQUE vendra, en son étude, rue Souverain-Pont, à Liège,

les rentes suivantes,

BIEN CONSTITUÉES ET SERVIES :

- 1. Une de 767 litres 80 centilitres (5 muids un setier) épeautre, due par Nicolas Duchesne et Mathieu Masillon, de Saint-Gilles.
2. Une pareille Rente, due par la veuve Lambert Ernst, de Tilleul.
3. Et une de 9 fr. 11 centimes, due par Marie Falise et Joseph Lahaye, époux, de St.-Gilles.
S'adresser audit notaire, dépositaire des titres.

Le 5 février 1840,

et jours suivans, à l'heure de midi,

En l'étude et par le ministère de M^e BOSERET, notaire à CINEY, à ce commis par jugement du tribunal civil de Dinant,

IL SERA PROCÉDÉ

A LA VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

BEAU CHATEAU

DE LA

HAUTE-PEWÉE

ET DES FERMES

DE LA

Haute et de Linceaux, COMMUNE DE CINEY.

Le tout d'origine patrimoniale, contenant TROIS CENT VINGT HECTARES, dont cent soixante treize hectares pour la propriété de LINCEAUX; tous les bâtimens sont construits en pierre et couverts en ardoises.

Au nombre des agrémens attachés au château de LA HAUTE, se trouve la grande facilité des communications par les chaussées de Givet à Liège, de Namur à Luxembourg et d'Andennes à Rochefort; un beau ruisseau poissonneux; un voisinage agréable avec d'autres châteaux, le rapprochement de la ville de CINEY (à dix minutes); d'excellens fruits en abondance, environ 8000 pieds d'arbres, tels que peupliers, sapins et autres, et une source d'eau très-considérable.

Voir les affiches pour la formation des lots. S'adresser pour renseignements à Liège à M. Félix FRÉSART, avocat, rue Hors-Château, et audit notaire, à Ciney.

Institut des demoiselles DURANT.

LECTURE, ÉCRITURE ET CALCUL EN TROIS MOIS.

Les parens qui désireraient que leurs filles fissent partie de la première série d'élèves qui sera commencée en 1840 sont priés de les faire inscrire du 1^{er} au 6 janvier.

Les cours ordinaires annuels des divisions supérieures, qui que en pleine activité, sont dirigés de telle sorte que des élèves peuvent les fréquenter nouvellement sans préjudice.

Vins de Constance.

Le propriétaire des Vins du Haut-Constance (cap de Bonne-Espérance) forcé de quitter Liège pour retourner à Bruxelles, a l'honneur d'informer les personnes qui désireraient avoir de ses vins qu'elles peuvent adresser leurs commandes à M. P. MILLET, rue sur Meuse-à-l'Eau, n° 948 (administration des Bateaux à Vapeur.)

Mont de Piété de Liège

QUAI DE LA BATTE, N° 87.

Les JEUDIS 2, 9, 16, 23 et 30 JANVIER 1840, à 2 heures précises de relevée,

VENTE DES GAGES SURANNÉS.

SOCIÉTÉ ANONYME

POUR

LA FILATURE DE LIN

A LA MECANIQUE, ÉTABLIE A MALINES.

Le conseil d'administration a l'honneur d'informer MM. les actionnaires que le onzième et dernier versement devra être effectué du 10 au 15 janvier prochain.

Ce versement ne sera pour chaque action que de soixante quatre francs vingt-sept centimes, déduction faite des intérêts sur les versements déjà effectués, échus le trente-un décembre 1839.

Aux termes de l'art. 37 des statuts, les actions définitives seront délivrées lors du dernier paiement en échange des titres provisoires, savoir:

Chez M. Frédéric DE SAUVAGE, administrateur à Liège, pour les actions émargées par lui lors du dixième versement, et au siège de la société pour toutes les autres actions. Malines, le 10 décembre 1839.

Par ordre du conseil, J. F. WESTRICK, gérant.

LIBRAIRIE

DE

J.-A. Latour, à Liège.

ALMANACH

DE LA

PROVINCE DE LIÈGE,

OU

TABLEAU DES FONCTIONNAIRES,

COMPOSANT LES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES, CIVILES, JUDICIAIRES ET MILITAIRES DE LA PROVINCE, POUR L'ANNÉE 1840.

Volume grand in-18 de 468 pages. PRIX: broché, 1 fr. 50. Cartonné, 2 fr.

CET ALMANACH SE VEND:

A Liège, chez J.-A. LATOUR, imprimeur de l'administration provinciale; à Aube, chez MATHIAS; à Huy, chez KNOPS et Mlle. Jos. GODIN; à Verviers, chez V. RENARD-CROISIER et NAUET; à Waremme, chez LAURENT; à Herve, chez BAYAUX-PARIS; à Limbourg, chez PAGNOUL.

CHEMIN DE FER. — HEURES DE DÉPART.

DE LIÈGE (Ans) : Pour Bruxelles, Anvers, St-Trond, 9 h. 10 m. du m. et 5 h. 15 m. de rel. (1^{re} cl.) midi 45 m., convoi de marchandises pour Bruxelles et Anvers. — Gand, 9 h. 10 m. (1^{re} cl.)
DE BRUXELLES : Pour Liège, et St-Trond 8 h. 30 m. du m. et 4 h. de rel. (1^{re} cl.) — Liège [marchandises], 11 h. du m. — Anvers, 7 h. 50 m. du m. (2^e cl.) 8 h. 30, 11 h. 15 du m. (1^{re} cl.) 2 h. de rel. — (2^e cl.) 4 h. et 6 h. id. (1^{re} cl.) — Gand, 8 h. 11 h. 50 du m. 5 h. 15 et 4 h. 15 de rel. (1^{re} cl.) — Ostende, 8 h. du m. et 5 h. 15 de rel. (1^{re} cl.) — Louvain, 11 h. 15 du m. (1^{re} cl.) — Courtray, 8 h. du m. et 5 h. 15 de r. (1^{re} cl.) — Tirlemont 6 h. 50 du s. (1^{re} cl.)
D'ANVERS : Pour Liège, et St-Trond 8 h. 20 du m. et 4 h. de r. (1^{re} cl.) Liège [marchandises] 11 du m. — Bruxelles, 7 h. 45 du m. (2^e cl.), 8 h. 20, 10 h. 45 (id.), (1^{re} cl.) 2 h. de r. (2^e cl.), 5 h. et 4 h. id. (1^{re} cl.) DE GAND Pour Liège, 7 h. du m. (1^{re} classe) 2 h. 50 de rel. (1^{re} id.) — Bruxelles et Anvers, 7 h. du m. (2^e cl.) 9 h. 50 du m. (1^{re} cl.), 2 h. 50 (2^e cl.) et 4 h. 45 de rel. (1^{re} cl.)
D'OSTENDE : Pour Gand, Bruxelles et Anvers, 7 h. 15 du m. et 2 h. 50 de rel. (1^{re} cl.) — Louvain 7 h. 15 du m. (id.) — Tirlemont, 2 h. 30 de r. id. DE TIRLEMONT : Pr Liège et St-Trond, 10 h. 20 du m. et 5 h. 50 du s. (1^{re} classe), — Bruxelles et Anvers, 6 h. 45 du m. (2^e cl.) 10 h. 20 id. e 4 h. 50 du s. (1^{re} cl.) — Liège, Bruxelles et Anvers, (marchandises) 2 h 15 de rel.
DE COURTRAY : Pr Bruxelles, Anvers, Gand, Ostende, Louvain et Tirlemont, 8 h. 15 du m. et 5 h. 15 de r. (1^{re} classe).
DE ST.-TROND : Pr Liège, 10 h. 40 du m. et 5 h. 45 de r. (1^{re} cl.) — Bruxelles et Anvers, 9 h. 50 du m. et 5 h. 45 de r. (1^{re} cl.) Gand, 9 h. 50 du m.

BOURSES.

LONDRES, LE 28 DÉCEMBRE.

Table with 3 columns: Item, Price, and another Price. Includes 5% consolidés, BELGE 1852, Hol. Dette active, Portugal 5 p. c., Id. 5 p. c., Esp Emp. 1854, Différées, Passives, RUSSIE, BRÉSIL, MEXICAINS 6 p. c.

AMSTERDAM, LE 28 DÉCEMBRE.

Table with 3 columns: Item, Price, and another Price. Includes Dette active, 5 p. c., Billet de chang., Synd. d'am., 5 1/2%, Soc. de Commerce, Ch. de fer, d'Amst., de Rotterdam, Prusse L. 1852, Autriche, Métall., Brésil. Emp., Espagne, Ardoin., D. diff. 1850., 1855., Passive., Portugal, E. 5%, Naples, Cert. Fal., Russe, H. et Comp., — 1829., C. c. Hope., Ins. gr. liv., Pologne, L. 500 fl.

ANVERS, LE 30 DÉCEMBRE.

Table with 3 columns: Item, Price, and another Price. Includes Anvers, Dette act., Dette diff., Emp. de 48 milli., de 50 milli., Hollande, Det. act., Rente rem., Autriche, Métalliq., Lots de fl. 250., fl. 250., fl. 500., Polog. Lots fl. 500., fl. 500., Brésil. E. L. 1854., Espagne, Ardoin., Dette pasive 1854., différée., Danemarq. E. Not., Dito à L., Prusse, Em. à Berl., Naples, Cert. Fal., Et. R. Levée 1852., Cert. à A. 1854., CHANGES, Amsterd. C. jours, Id. 2 mois, Rotterdam, C. jours, Id. 2 mois, Paris, C. jours, Id. 2 mois, Londres, C. jours, Id. 2 mois, Francfort, C. jours, Id. 5 mois, Bruxelles et Gand.

BRUXELLES, LE 30 DÉCEMBRE.

Table with 3 columns: Item, Price, and another Price. Includes Dette active 2 1/2, Emp. Rothschild, Fin courant, Emp. de 50 milli., Id. de 57 mil., Emp. de 1852 (4), Act. de la Soc. G., Emp. de Paris., S. de Comm. de c., B. de Belgique., C. de S. et Oise., Hauts-Fourneaux, Banque Foncière, Idem., Flenu., Hornu., Sclessin., Soc. Nationale., Levant du Flenu., Ougrée., Sars-Longscham., Chemin de Fer., Vennes., St-Léonard., Chateineau., Verreries., Beteraves., Verr. de Charl., L'Espérance., Brasseries., Tapis., Fer d'Ougrée., Mutualité., S. C. Bruges., Monceaux., Act. Réunies., Borinage., Houyoux., Papeterie., Lits de Fer., H.-F. Luxembourg, Civile., Herve., Ch. de Fer de Col., Ch. de B., M. et B., Asphalt., Holl. Dette active., Losrenten inscril., Autriche, Métalliq., Naples, C. Falcon., Espagne, Ardoin., Fin courant., Prime à 1 mois., Différée de 1851., Idem de 1854., Passives., BRÉSIL E. de Roth., Rome, E. de 1854.

VIENNE, LE 21 DÉCEMBRE.

Métalliques 5 p. c., 107 5/4. — Actions de la Banque 167 1/5.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 30 DÉCEMBRE 1839.

Table with 2 columns: Item, Price. Includes Froment, l'hectolitre, Seigle, idem.

Imprimerie de J.-B. Nossent, rue du Pot-d'Or, N° 622, à Liège.